PROCES VERBAL
De la 30ème réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
12 avril 2023

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut, Jean-Louis David

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 12 avril 2023, datée du 5 avril 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

La Présidente, Isabelle Heurtier, ouvre la séance à 19h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 15 février 2023 est proposé à l'approbation, Messieurs Loïc Gelper, Laurent Plaut et Jean-Louis David n'étant pas membres du bureau au 15 février 2023, ils s'abstiennent (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 3 abstentions).

2. Communications officielles

3. Administration générale

3.1. Assemblée des Communautés de France (AdCF) : adhésion

Il est proposé d'adhérer à l'AdCF en raison de l'ensemble des services proposés correspondants aux besoins de la structure. Pour l'année 2023, la population prise en compte est 20 434 habitants (population totale de 2020). Le taux est de 0.11 € par habitant, soit 2 247.74 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'adhérer à l'AdCF pour un montant de 2 247.74 € pour 2023, décide de s'acquitter de la cotisation annuelle et ce pour la durée du mandat et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Personnel

5. Finances

5.1. Réseau Initiative Jura : participation à l'instruction des dossiers

Initiative Jura intervient pour notre compte dans l'instruction des dossiers présentés au comité local d'engagement.

Il avait été convenu que les collectivités participent sur la base de 525 € par dossier instruit.
En 2022, 8 dossiers ont obtenu un prêt d'honneur sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, à savoir :

- M. Thierry MUNKA : Bar, Brasserie – St-Claude
- M. Geoffrey FORTUGNO : Création de mobilier design – Lavans-Lès-St-Claude
- M. Laurent AGOGUE : Entreprise de nettoyage – Chassal-Molinges
- M. Thomas GRUGET : Fabrication d'accessoires de luxe – Lavans-Lès-St-Claude
- M. Merlin RENNA : Petites restauration et vente à emporter – Lavans-Lès-St-Claude
- Mme Valérie RODRIGUES : Vêtements et chaussures hommes – St-Claude
- M. Davy BOUILLET : Bar, Restauration rapide – St-Claude
- Mme Faustine JAUFFREY : Librairie – St-Claude

Notre participation est aujourd'hui fixée à 4 200 €. Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette demande de participation financière, décide de s'acquitter de la cotisation pour l'année 2023 à hauteur de 170 € et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5.2. SICTOM : MDS St-Claude : convention relative à la collecte et au traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères

La maison de santé de St-Claude est redevable à compter de 2023 de la taxe foncière. De ce fait il est nécessaire de conventionner avec le SICTOM pour s'acquitter de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention proposée renouvelable par tacite reconduction, acte une refacturation au prorata à chaque locataire et autorise la Présidente à signer la convention et ce pour les années à venir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

6. Economie

6.1. Zone artisanale du Curtillet : vente d'une parcelle à M. Yazar

Monsieur YAZAR est gérant d'une entreprise spécialisée dans la domotique. Il souhaite acquérir la parcelle mitoyenne à l'hôtel d'entreprise pour y construire le local de sa société. Son activité consistera en la vente de produits relatifs aux énergies renouvelables tels que des panneaux solaires, récupérateur d'eau de pluie, bassin de phytoépuration. En parallèle, il proposera de former les clients à l'installation de tels produits afin que ceux-ci puissent réaliser eux même les installations.
Suivant le plan joint, Monsieur YAZAR souhaite acquérir les lots A et B de la parcelle d'une contenance totale de 3 200 m². Il est rappelé que l'entreprise disposera d'un délai de 2 ans à compter de la signature du compromis pour finaliser son installation.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la vente de la parcelle moyennant le prix de 19 200 € hors TVA sur marge, acte que le prix de revient de cette parcelle est de 10.18 € le m² hors TVA soit un montant de 32 576 €, décide de soutenir par sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise ce projet, décide de fixer le montant de l'AIE indirecte à 13 376 €, valide la refacturation du bornage à l'entreprise moyennant le prix de 2 144.69 € TTC ainsi que les frais de notaires et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. Les Variétés : accord de principe

Un échange est en cours entre Philippe Passot et la Maison Pour Tous quant à l'acquisition du local « Les Variétés » auprès de la Maison Pour Tous. Les porteurs de projet seront rencontrés cette fin de semaine afin de finaliser cette opération. Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) émet un accord de principe en attendant le vote du budget quant à l'acquisition de ce local moyennant le prix de 230 000 €, valide le plan de financement ci-dessous

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Acquisition	230 000 €	État (DETR)	30 %	96 750 €
Frais de notaire	12 500 €	Autofinancement	70%	225 750 €
Travaux	80 000 €	**TOTAL**	**100 %**	**322 500 €**
TOTAL	**322 500 €**			

Sollicite une subvention au titre de la DETR, acte qu'une clause sera rédigée pour qu'en cas de revente ce bien reste une activité de brasserie et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.

7.1. Politique santé incitative : aide aux professionnels du territoire

Le Conseil Communautaire du 13 avril 2022 a acté la mise en œuvre de la politique santé incitative. L'axe 2 de cette politique, « Aides aux professionnels du territoire » valide la mise en place d'une allocation d'accueil en direction des médecins généralistes ou spécialistes de 100 € par semaine lorsqu'ils accueillent des stagiaires.
Il s'avère que les stagiaires intervenants sur le territoire sont répartis entre différents cabinets tout au long de la semaine. A ce titre, il semble plus opportun de définir une allocation d'accueil par jour et non pas par semaine. Cette allocation pourrait être fixée à 20 € par jour.
En parallèle, afin de faciliter le traitement des demandes, nous pouvons envisager de traiter en 2023 les demandes de prises en charge des stagiaires accueillis en 2022. Le rétroplanning serait le suivant : réception des demandes N-1 jusqu'au 15 janvier N pour un paiement au mois de juin N.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le montant de l'allocation d'accueil à 20 € par jour, acte que le règlement sera modifié afin d'intégrer les modalités de versement de cette aide et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

7.2. Etude pré-opérationnelle OPAH : avenant n°1

Dans le cadre de la tranche ferme du marché, un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du territoire afin d'évaluer l'intérêt de mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle des 22 communes du territoire Haut-Jura Saint-Claude. Les résultats de l'étude montrent un intérêt à mettre en place ce dispositif uniquement sur un périmètre resserré de la ville centre du territoire. La tranche optionnelle du présent marché n'a donc pas vocation à être activée.

L'étude fait néanmoins ressortir un besoin de réaliser un montage opérationnel hors OPAH pour le reste du territoire.

A notre demande SOLIHA JURA SAÔNE-ET-LOIRE a fait parvenir un devis pour un complément d'étude concernant un appui à la mise en place d'une politique communautaire d'accompagnement des projets des propriétaires sur tout le territoire de la CCHJSC, hors secteur OPAH-RU en cœur de ville de Saint-Claude

Cela a pour incidence une augmentation de 3 000,00 € HT soit 3 600 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élèverait à 69 750 € HT soit 83 700 € TTC.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la proposition de SOLIHA JURA SAÔNE ET LOIRE d'un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC, acte que le nouveau montant du marché est de 69 750 € HT soit 83 700 € TTC et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

7.3. La Maison Pour Tous : avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville

La convention cadre d'utilisation de la TFPB signée le 18 mai 2016 entre la Ville, l'Etat, la Communauté de Communes et l'OPH de Saint-Claude fait l'objet d'un cinquième Avenant qui précise la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2023 de la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.
Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'avenant pour 2023 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2016/2020 jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Environnement / SPANC

8.1. Programme LYVIA : convention relative à l'installation d'une borne IRVE sur la Commune de Coteaux du Lizon

Dans le cadre du programme LYVIA porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a validé l'installation d'une borne IRVE sur la commune de Coteaux du Lizon.
A ce titre, il est nécessaire d'établir une convention entre la collectivité et la commune permettant de fixer les conditions d'installation et les droits consentis à chaque partie. Le projet de convention est consultable en annexe.
Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la convention et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

8.2. Programme LYVIA – convention relative à l'installation de trois bornes IRVE sur la Commune de Saint-Claude.

Dans le cadre du programme LYVIA porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a validé l'installation de trois bornes IRVE sur la commune de Saint-Claude :

- Une place du 9 avril
- Une place de la Halle
- Une au camping du Martinet

A ce titre, il est nécessaire d'établir une convention entre la collectivité et la Commune permettant de fixer les conditions d'installation et les droits consentis à chaque partie. Le projet de convention est consultable en annexe.
A noter que concernant la borne installée au camping du Martinet, une convention sera passée entre la commune de Saint-Claude et la commune de Villard Saint Sauveur.
Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la convention et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

8.3. Programme LYVIA – conventions relatives à l'installation d'arceaux et abris vélos

Dans le cadre du programme LYVIA, il a été convenu que la Communauté de Communes achèterait des arceaux et abris vélos pour les Communes le souhaitant.
A ce jour, les communes seront équipées comme suit :

- Chassal – Molinges : 8 arceaux et 2 abris,
- Coteaux du Lizon : 21 arceaux

- Lajoux : 3 arceaux
- Lavans-Lès-Saint-Claude : 25 arceaux
- Les Moussières : 5 arceaux
- Leschères : 2 arceaux,
- Saint-Claude : 30 arceaux et 19 abris,
- Septmoncel – Les Molunes : 14 arceaux et 1 abris
- Viry : 5 arceaux et un abri.

A noter que les communes devront également délibérer sur le sujet.
Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les conventions et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

8.4. ASCOMADE : adhésion 2023

En date du 24 novembre 2021, la collectivité a adhéré à l'Ascomade pour le domaine « Assainissement ». Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de s'acquitter de la cotisation pour 2023 d'un montant de 405 € ainsi que des cotisations annuelles et ce sur la durée du mandat et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8.5. CPIE du Haut-Jura : convention d'objectifs et participation financière

Le CPIE du Haut-Jura a pour objectifs la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement et l'accompagnement des territoires au service des politiques publiques et des projets d'acteurs.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de soutien financier par la collectivité au CPIE et les engagements de ce dernier permettant la réalisation des objectifs fixés.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention d'objectifs pour une durée de 3 ans à compter du 01/04/2023 au 31/03/2026, décide d'attribuer une participation financière à hauteur 10 000 € par an, décide de solliciter la production annuelle d'un bilan des actions mises en oeuvre sur le Territoire et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1. Immeuble Rue Mercière : proposition d'acquisition

Dans le cadre de la politique santé incitative, il a été convenu de mettre à disposition des professionnels de santé des appartements pour une durée de 6 mois renouvelable une fois moyennant un montant mensuel de 180 €. A ce jour, nous disposons de l'appartement situé à côté du musée de l'Abbaye et de l'appartement de Cuttura. Face à la demande croissante il convient d'acquérir et d'aménager de nouveaux logements.

L'immeuble situé rue Mercière, dans lequel le service ADS est installé en rez-de-chaussée dispose de trois appartements qui correspondent à notre besoin. Après échange avec le propriétaire Monsieur Jussreandot, il est envisageable de l'acquérir au prix de 210 000 €. Les coûts prévisionnels relatifs à la réfection des logements sont les suivants :

	Appartement 1	Appartement 2	Appartement 3
Placo, peinture, sol	17 000€	25 000 €	17 000 €
Remplacement chaudière	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Électricité	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Cuisine	8 000 €	8 000 €	8 000 €

Divers	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Mobilier	12 000 €	12 000 €	12 000 €
TOTAL	**46 500 €**	**54 500 €**	**46 500 €**

Des subventions seront sollicitées auprès des services de l'État (DETR) et de l'Agence Régionale de la Santé.
Dans l'attente de l'acte de vente définitif, il est possible de disposer des logements dans le respect du bail joint à la présente note.
Cette acquisition sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le présent bail, émet un accord de principe, en attendant le vote du budget, quant à l'acquisition de cet immeuble et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

10.1. Office de Tourisme : convention de partenariat avec le Syndicat du Bleu de Gex

Afin de promouvoir le Bleu de Gex – Haut-Jura et de fournir en fromage les pots d'accueil organisés par l'Office de tourisme, le Syndicat du Bleu de Gex propose un projet de convention de partenariat annuelle avec l'Office de tourisme. Le projet de convention est consultable en annexe.
Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide ce projet de convention et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

10.2. Office de tourisme : tarifs des frais colis postaux France

Vu les augmentations tarifaires des services de La Poste, les tarifs des envois de colis en France doivent être revus comme suit pour les expéditions des commandes de produits boutique de l'Office de tourisme :

COLIS FRANCE	
Colis de 1g à 2 kg	11,65 €
Colis de 2,01 kg à 4 kg	16,04€

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide ces nouveaux tarifs et autorise la Présidente à engager toutes les actions qui en découleront.

10.3. Activités nordiques : Association Vacances et Loisirs des Mélèzes (AVLM) – demande de remboursement

L'AVLM nous avait contacté pour l'édition de forfait Hebdo Montagnes du Jura pour deux groupes logeant à Lélex, voulant avoir accès aux domaines des Hautes-Combes et La Vattay :

- 1er groupe **du 19/02 au 25/02**
  12 Hebdo ski adulte : 12x49 € = 588 €
  19 Hebdo balade adulte : 19x23 € = 437 €
  2 Hebdo ski enfant : 2x32 € = 64 €
  1 Hebdo balade enfant : 1x11 € = 11 €
  Total de 1 100 €

- 2e groupe **du 26/02 au 4/03**
  18 Hebdo Balade adulte : 18x23 € = 414 €
  3 Hebdo ski adulte : 3x49 € = 147 €
  Total de 561 €

Total global de 1 661 € réglé par chèque

Il leur a été déconseillé de prendre les deux semaines en même temps vu le peu d'enneigement et même de prendre des forfaits multi-journaliers. Cependant, ils ont tout de même choisi de prendre des forfaits Hebdo Montagnes du Jura. Le chèque de 1 661 € a donc été encaissé.

Par la suite, L'AVLM demande le remboursement complet des forfaits de 26/02 au 4/03 et de faire un geste pour la 1ère semaine où ils n'ont pu, selon leur dire, les utiliser que les 3 premiers jours.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de ne pas rembourser la première semaine du 19/02 au 25/02 car les forfaits étaient des Hebdo Montagnes du Jura (multi-domaines) et qu'il était encore possible de profiter des différents domaines (entrée en tarif intempérie le 22/02), mais de rembourser la deuxième semaine du 26/02 au 4/03 (Le domaine a fermé le 01/03), soit 561 €.

11. Sports

11.1. Centre nautique du Martinet : étude d'impact

Dans le cadre du projet de restructuration du centre nautique du Martinet et après échange avec les services de la DREAL nous sommes soumis à étude d'impact. Elle devra justifier les éléments suivants :

1. La nature du projet qui consiste à déconstruire et à reconstruire les bassins du centre nautique existant, à les couvrir ; à aménager une plaine de jeu humide, un pentaglisse, un parking et différents espaces extérieurs et déterminer si ce projet doit faire l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000,

2. La localisation du projet de par son emplacement, au sein du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et partiellement dans le site Natura 2000 « Vallée de la Bienne, du Tacon et du Flumen, au sein du bassin Rhône Méditerranée, à la confluence des cours d'eau du Tacon et du Grosdars, en dehors de la zone d'aléa du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Bienne et du Tacon mais au sein du lit majeur du Tacon.

3. Les impacts potentiellement notables sur l'environnement et la santé humaine, compte tenu :

   - De la source d'approvisionnement en eau et la quantité prélevée,
   - Du traitement et les gestion des eaux,
   - De l'extension de l'imperméabilisation des surfaces.

Pour ce faire, nous avons consulté trois cabinets : EPA, ARTEIS et EPODE. Les deux premiers nous ont informé ne pas pouvoir ou vouloir répondre à cette demande. Le cabinet EPODE nous a transmis une proposition s'élevant à 21 450 € HT soit 25 740 € TTC sans les options. Les options comprennent un inventaire écologique pour un montant de 12 100 € HT soit 14 520 € TTC et une projection relative à l'insertion paysagère pour un montant de 1 625 € HT soit 1 950 € TTC.

Au vu des échanges avec les différents services concernés (DREAL, DDT, PNR) il apparaît opportun d'intégrer l'option d'inventaire écologique.
La durée de l'étude sera de 47 jours et devra être rendu au 15 juillet 2023.
A noter que nous déposerons une demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour une prise en charge partielle de cette étude.

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Étude d'impact	21 450 €	DSIL-DETR	50%	16 775 €
Inventaire écologique	12 100 €	Autofinancement	50%	16 775 €

TOTAL	**33 550 €**	**TOTAL**	**100 %**	**33 550 €**

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'attribution du marché au cabinet EPODE pour un montant total de 33 550 € HT soit 40 260 € TTC, approuve le plan de financement, sollicite une subvention au titre de la DETR et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Culture

12.1. Conservatoire : approbation de la convention avec la Maison de la Petite Enfance de Saint-Claude

Le Conservatoire de Musique, propose des ateliers d'éveil musical à l'intention des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans au sein de la maison de la petite enfance de Saint-Claude.

Une professeure de musique sera présente :

- Sur la période de janvier à avril, hors vacances scolaires, un vendredi sur deux de 10h30 à 11h30. Toutes les deux semaines, elle animera des ateliers auprès de deux sections.
- Sur la période d'avril à juillet, hors vacances scolaires, tous les mardis matin de 9h à 10h15 à. Chaque semaine, elle animera des ateliers auprès de deux sections.

Tous les ateliers réalisés par l'intervenante du conservatoire sont assurés gratuitement. Ces prestations ne génèreront aucune facturation ni aucun frais pour la collectivité.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de partenariat pour l'année scolaire 2022/2023 et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12.2. Conservatoire : approbation de la convention avec Mme Ingrid Buatois, musicothérapeute

Le Conservatoire de Musique, propose un atelier de pratique musicale « voix et percussions » aux adultes de l'APEI de Saint-Claude.
Ce groupe est encadré par une professeure de musique et une musicothérapeute. Les cours bimensuels sont d'une durée de 1 heure 30 minutes le vendredi de 14h15 à 15h45.
Dans le cadre de ce partenariat, chaque séance sera facturée 98 € (quatre-vingt-dix- huit euros) déplacement compris, par Mme Ingrid Buatois, musicothérapeute.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de partenariat pour l'année scolaire 2022/2023 et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12.3. Médiathèque : approbation de la convention avec le Collège du Plateau

Le collège du Plateau a déposé deux projets sur l'Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle (ADAGE), pour lesquels le réseau des médiathèques Haut-Jura Saint-Claude a été identifié comme structure culturelle partenaire.

Ces projets, programmés sur l'année scolaire 2022/2023 portent :

- Sur l'écriture d'un recueil de contes collectif, qui seront mis en voix et présentés devant un public par la classe de 6e C (« Jouer avec les contes » - Intervenante : Anouk Jeannon)
- Sur la mise en place d'ateliers philosophiques pour les trois classes de 6e (« Contes et ateliers philosophiques » – Intervenante : Laurence Bouchet)

Ces ateliers s'inscrivent dans la continuité des interventions de Philomobile dans les écoles élémentaires du territoire qui ont été programmées de 2017 à 2022 dans le cadre du Contrat de Développement Territorial d'Education Artistique et Culturelle.

La DRAC Bourgogne Franche-Comté a alloué deux subventions de 1 200 € et de 1 260 € pour les deux projets, qui seront versées à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.
Elles couvrent les cachets des intervenantes.

Il convient de formaliser par convention les engagements de chaque partie dans le cadre de ce partenariat culturel.
Il est notamment convenu une visite de la médiathèque Le Dôme pour l'ensemble des élèves de 6e du collège du Plateau, la tenue d'un atelier Philomobile tout public, en écho aux réflexions engagées en classe, et un relais dans les médiathèques du travail des élèves.

Les plans de financement sont les suivants

Contes et ateliers philosophiques - Laurence Bouchet			
Dépenses		**Recettes**	
Interventions Laurence Bouchet (21h x 60€)	1 260,00 €	Ressources établissement	240,00 €
Sortie Médiathèque	200,00 €	Conseil Départemental	340,00 €
Frais de fonctionnement	200,00 €	DRAC-Bourgogne Franche-Comté	1 260,00 €
Frais de déplacement	180,00 €		
	1 840,00 €		**1 840,00 €**

Jouer avec les Contes - Anouk Jeannon			
Dépenses		**Recettes**	
Interventions Anouk Jeannon (23h x 60€)	1 380,00 €	Ressources établissement	430,00 €
Représentation "Terra Incognita"	600,00 €	Conseil Départemental	600,00 €
Frais de fonctionnement	250,00 €	DRAC-Bourgogne Franche-Comté	1 200,00 €
Frais de déplacement	- €		
	2 230,00 €		**2 230,00 €**

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet de convention présenté et autorise la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

12.4. Médiathèque : approbation de la convention avec l'association Mots Mêlés

L'association « Mots Mêlés » a ouvert une bibliothèque à Prémanon en 2019. Cette structure associative a des interactions régulières avec le réseau des médiathèques Haut-Jura Saint-Claude : échanges sur la programmation culturelle, réflexions sur le statut associatif pour les équipes de bénévoles, inscription de certains bénévoles à la médiathèque, rencontres des bibliothèques du secteur du Haut-Jura organisées par la Médiathèque départementale…

De par son statut associatif, la médiathèque de Prémanon ne peut bénéficier des services de la Médiathèque départementale du Jura (MDJ). En accord avec la MDJ, le réseau des Médiathèques Haut-Jura Saint-Claude pourra prêter à l'association « Mots Mêlés », du matériel d'animation qu'il aura lui-même réservé.
Une convention, signée avec l'association « Mots Mêlés », permettra de définir les obligations de chaque partie à l'occasion de ces prêts.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet de convention présenté et autorise la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

12.5. Médiathèque : Carte Avantage Jeunes - approbation de la convention avec le Conseil Régional / Centre Régional d'Informations Jeunesse

Chaque année, la Carte Avantages Jeunes offre la possibilité aux habitants du territoire de Bourgogne Franche-Comté âgés de moins de 30 ans de bénéficier d'un abonnement gratuit d'un an dans une médiathèque.
Une convention tripartite avec Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté et la Région Bourgogne Franche-Comté est soumise chaque année à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, afin de valider la participation du réseau de médiathèque à ce dispositif visant à favoriser la lecture.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet de convention présenté et autorise la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier et ce jusqu'à la fin du mandat.

13. Communication

14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance à 22h.

Isabelle Heurtier
Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Frédéric Herzog
Secrétaire

Fait à St-Claude, le 13 avril 2023